

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**CERTIFICAT RELATIF
AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DES PERSONNES HABLES À VOTER**

(Article 555 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie :

- ⇒ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 520-2019 décrétant un emprunt de 2 006 751 \$ pour la construction d'une caserne incendie est de deux mille quatre cent vingt-neuf (2 429).
- ⇒ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de deux cent cinquante-quatre (254).
- ⇒ que le nombre de signature obtenue est de un (1).

Je déclare que le règlement d'emprunt numéro 520-2019 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Hébertville le 5 septembre 2019


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier